

25-01-2021

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 25 JANVIER 2021 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:**

**Membres du conseil :**

M<sup>me</sup> Maryse Gouger, district n° 1;  
M. Gyslain Loyer, district n° 2;  
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Sylvain Trudel, district n° 5;  
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également par vidéoconférence, le président et maire suppléant, M. Pierre Lépicier, le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol. Mme Audrey Boisjoly est absente.

037-2021

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Promesse de vente d'un terrain – Autorisation de signature – Lot n° 5 359 074;
4. Promesse d'achat d'un terrain – Autorisation de signature – Lot n° 5 658 058;
5. Résiliation du contrat 2020 – Contrôleur canin – SP-CA02.11-2018 – Chenil Jacqueline Bardou;
6. Octroi de contrat – Ingénierie – Réfection du rang Saint-Norbert;
7. Avis de motion – Règlement 407-2021 modifiant le Règlement 405-2021 ayant pour objet la tarification exigible de certains services municipaux;
8. Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;
9. Octroi de contrat – Ingénierie – Aqueduc rues des Ormes et des Sources;
10. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Point n° 2**

Période de questions

Aucune question n'a été reçue des citoyens et citoyennes.

038-2021

Promesse de vente d'un terrain – Lot 5 359 074

**CONSIDÉRANT** la promesse de vente du lot n° 5 359 074 de monsieur Benoit Aubin envers Saint-Félix-de-Valois;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa planification stratégique la Municipalité souhaite valoriser les atouts et potentiels locaux pour améliorer l'offre culturelle, de loisirs et de plein air des résidents en mettant en valeur et en facilitant les activités de loisirs sur les rivières;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot n° 5 359 074 est situé en bordure la rivière l'Assomption;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu :

1. D'accepter la promesse de vente du lot n° 5 359 074 de monsieur Benoit Aubin envers Saint-Félix-de-Valois au montant de 47 500 \$;
2. D'autoriser le directeur général et le maire suppléant à signer le contrat notarié.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

SUITE DE LA RÉOLUTION 038-2021

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**039-2021**

Promesse d'achat d'un terrain – Lot 5 658 058

- \_\_\_\_\_
- CONSIDÉRANT** le projet de prolongement de la rue Henri-L.-Chevrette;
- CONSIDÉRANT QUE** la rue Henri-L.-Chevrette doit créer une intersection avec l'avenue Poirier;
- CONSIDÉRANT QU'** à ces fins, la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois souhaite acquérir le lot n° 5 658 058;
- CONSIDÉRANT** la résolution de contrôle intérimaire 145-2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu :

1. De préparer une promesse d'achat du lot n° 5 658 058 envers M. Jean-Luc Vincent, propriétaire, au montant de 93 000 \$;
2. D'autoriser le directeur général et le maire suppléant à signer la promesse d'achat et le contrat notarié.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**040-2021**

Résiliation du contrat  
2020 – Contrôleur canin  
SP-CA02.11-2018 –

Chenil Jacqueline Bardou

- \_\_\_\_\_
- CONSIDÉRANT QUE** la surveillance et le contrôle des petits animaux doivent être effectués sur le territoire de la Municipalité selon les modalités inscrites au cahier des charges SP-CA02.11-2018 et la réglementation actuellement en vigueur, par l'entreprise Chenil Jacqueline Bardou, résolution 414-2019;
- CONSIDÉRANT QUE** le contrat octroyé pour l'année 2020 à l'entreprise Chenil Jacqueline Bardou vient à échéance le 2 février 2021 et que les services offerts en 2020 ne reflètent pas les valeurs de la Municipalité et sont en deçà de ce que la Municipalité se doit d'obtenir;
- CONSIDÉRANT QUE** le contrat peut être résilié en vertu de l'article 47 f) du cahier des charges SP-CA02.11-2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

SUITE DE LA RÉOLUTION 040-2021

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de résilier le contrat ayant été octroyé à madame Jacqueline Bardou, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2021, pour des services relatifs à la surveillance et au contrôle des chiens et des petits animaux sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, selon les modalités décrites au cahier des charges SP-CA02.11-2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**041-2021**

Octroi de contrat –  
Ingénierie – Rang Saint-  
Norbert

**CONSIDÉRANT QUE** des services professionnels d'ingénierie sont requis pour la réalisation des plans et devis, la réalisation du processus d'appel d'offres et la surveillance des travaux dans le projet de réfection du rang Saint-Norbert;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis, la réalisation du processus d'appel d'offres et la surveillance des travaux pour le projet de réfection du rang Saint-Norbert à Parallèle 54, pour un montant de 60 500 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**042-2021**

Avis de motion – Règl.  
407-2021 modifiant le  
Règlement 405-2021  
ayant pour objet la tari-  
fication de certains  
services municipaux

Monsieur le conseiller Sylvain Trudel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté un règlement modifiant le Règlement 405-2021 ayant pour objet la tarification exigible de certains services municipaux.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

*Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 407-2021.*

**043-2021**

Embauche d'un inspec-  
teur en bâtiment et en  
environnement

**CONSIDÉRANT** la résolution 417-2020 détaillant l'affichage de poste pour un inspecteur en bâtiment et en environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus d'embauche a été effectué;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Pierre-Yves Gauthier possède les qualifications requises à l'accomplissement de cette fonction;

SUITE DE LA RÉOLUTION 043-2021

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu :

1. d'embaucher M. Pierre-Yves Gauthier à titre de salarié régulier au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement à compter du 15 février 2021, à l'échelon 1 selon les normes en vigueur dans la convention collective;
2. que monsieur Gauthier relève directement du directeur du Service d'urbanisme;
3. que M. Pierre-Yves Gauthier soit habilité à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer des constats d'infraction contre tout contrevenant à toute disposition des règlements qui sont sous sa responsabilité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**044-2020**

Octroi de contrat –  
Ingénierie – Aqueduc  
rues des Ormes et des  
Sources

**CONSIDÉRANT QUE** des services professionnels d'ingénierie sont requis pour la réalisation des plans et devis, la réalisation du processus d'appel d'offres et la surveillance des travaux dans le projet de réfection de l'aqueduc sur les rues des Ormes et des Sources;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis, la réalisation du processus d'appel d'offres et la surveillance des travaux pour le projet de réfection d'aqueduc sur les rues des Ormes et des Sources à CLA experts-conseils inc., pour un montant de 18 000 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**045-2021**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 06.

---

Pierre Lépicier  
Maire suppléant

---

Jeannoé Lamontagne  
Secrétaire-trésorier/directeur général

*« Je, Pierre Lépicier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*